

**D-2011/267****Construction du groupe scolaire et de la crèche Albert Thomas. Désignation du lauréat du concours d'architecture. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20100291 du 31 mai 2010, vous avez autorisé Monsieur le Maire à lancer un concours sur APS en vue de confier à un maître d'œuvre privé la construction d'un groupe scolaire et de la crèche Albert Thomas.

Selon les dispositions de l'article 70 du code des marchés publics, le jury a examiné les prestations rendues anonymes et suite à son avis motivé en date du 4 mai 2011, et aux résultats des négociations qui ont été menées, nous vous proposons d'attribuer le marché au groupement BDM Architectes/Betom et IdB Acoustique dans les conditions suivantes :

- Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux HT	9 576 300,00€
- Taux de rémunération	8,70 %
- Forfait provisoire de rémunération HT (intégrant la mission HQE)	833 138,10 €
Mission complémentaire - Mission acoustique – OPC – SSI - Synthèse – Paysage - Signalétique	392 936,22 €
Montant total HT	1 226 074,32 €
Soit TTC	1 466 384,89 €

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au lauréat du concours et autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant en application de l'article 74-II du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours rubrique 020 - Article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME COLLET.** -

Mesdames, Messieurs, nous avons décidé de confier à un maître d'œuvre privé la construction d'un groupe scolaire et d'une crèche sur le site de l'actuelle école Albert Thomas. C'est le cabinet BDM qui a été retenu.

J'attire votre attention sur ce dossier qui est singulier par plusieurs aspects.

Tout d'abord c'est la première fois que l'on construit un groupe scolaire élémentaire et maternel adossé à une structure petite enfance. Nous espérons que cette unité fonctionnelle facilitera la vie des parents et permettra d'organiser des passerelles entre le monde de la petite enfance et la maternelle.

Deux difficultés techniques majeures ont rendu ce dossier un peu délicat : la présence d'un poste de détente de gaz sur le site, ainsi qu'une forte différence de niveaux sur la parcelle.

Mais le projet que nous vous présentons aujourd'hui nous paraît d'une grande qualité et a été retenu par le jury à l'unanimité.

Il s'intègre aussi particulièrement bien dans ce quartier puisque sa façade à l'architecture robuste en pierre de taille fait face au stade Chaban-Delmas. Des grilles sont prévues pour résister à la foule des soirs de matchs. Le dessin des grilles reprendra des dessins d'enfants.

Sur le plan du rez-de-chaussée vous verrez : le grand porche pour l'entrée de l'école, une entrée séparée pour la crèche, de grandes cours de récréation séparées avec leur vaste préau.

A l'étage on trouve une crèche de 60 places avec ses terrasses-jardins orientées au sud-est, les salles de classes de l'élémentaire, ainsi que le logement de fonction.

Ce groupe scolaire comportera 5 classes maternelles, et 8 classes élémentaires.

Enfin la grande qualité de ce projet est lié au développement durable puisque 5 grands arbres abriteront les deux cours symbolisant la permanence de la nature.

Il s'agit d'un bâtiment sobre, compact, très bien isolé, qui répond aux normes BBC.

La toiture fait 1000 m<sup>2</sup> et si nous le décidons il sera possible d'y installer des panneaux photovoltaïques transformant ainsi le bâtiment en bâtiment à énergie positive.

Le début des travaux est prévu à l'automne 2012.

La délocalisation des élèves de l'école maternelle se fera à la rentrée 2012 à l'école Saint-Bruno.

Le budget global de l'opération se monte à 15 millions d'euros.

La délibération que je vous présente va donc vous permettre d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement BDM lauréat du concours.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et à attribuer la dépense de 1.466.384 euros au budget de l'exercice en cours.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. PAPADATO

**M. PAPADATO.** -

Juste une question. Pourquoi ne pas faire passer le bâtiment tout de suite en énergie positive ?

**M. LE MAIRE.** -

Parce qu'on a lancé le concours comme ça.

M. RESPAUD

**M. RESPAUD.** -

Nous allons voter pour, bien que je ne sache pas si le TEC(?) va y participer ou pas.

Mais je voulais apporter des précisions sur la boutade que vous avez faite tout à l'heure...

**M. LE MAIRE.** -

M. RESPAUD on ne revient pas sur le débat antérieur. On passe au vote sur ce texte.

Qui est pour le projet Albert Thomas ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est un des projets les plus importants de ce Conseil puisque c'est une enveloppe tout à fait considérable de 13 millions d'euros, un projet très attendu et magnifique.

Naturellement sur ce sujet l'opposition est muette. Il n'y a que la critique qui mobilise notre opposition. C'est dommage mais c'est comme ça.